



## [ EN BREF ]

### ► Modernisation au ministère

Afin de moderniser les politiques publiques, des réformes ont été adoptées en décembre au ministère en charge de l'agriculture et la forêt. Les directions générales des politiques économique, européenne et internationale et celle de la forêt et des affaires rurales se fondent en une seule direction générale de l'économie et des territoires (DGET). Quelle place y trouvera la forêt ? Aucune précision n'a été donnée à cette date. Par ailleurs, seront créées de nouvelles directions régionales qui concerneront notamment l'enseignement agricole, l'alimentation et la sécurité sanitaire, l'économie, la forêt et les statistiques agricoles. D'ici janvier 2009, le centre national pour l'aménagement des structures des exploitants agricoles (CNASEA) et l'agence unique de paiement fusionneront, puis ce sera le tour des DDAF et des DDE.

### ► Le budget forêt

Le JO du 27 décembre publiait la répartition des crédits du budget pour 2008. La forêt disposera de 305,356 M€ d'autorisations d'engagement et de 318,106 M€ de crédits de paiement.

**2008**

L'équipe de Cofor-info vous présente ses vœux chaleureux.

## ■ Premières échéances

### La FNCOFOR réaffirme ses propositions

*En 2007, la FNCOFOR a fait entendre sa différence quant à la gestion durable des forêts lors des travaux du Grenelle Environnement et des Assises de la forêt. Des décisions devraient intervenir les prochaines semaines. Yann Gaillard et Jean-Claude Monin rencontrent également le conseiller forêt de Nicolas Sarkozy.*

La FNCOFOR veut contribuer à une production accrue de bois en préservant mieux la biodiversité et mettre en place des plans territoriaux de mobilisation des bois. Elle l'a clairement expliqué durant les travaux préparatoires du Grenelle Environnement, puis lors des Assises de la forêt. Michel Barnier doit présenter les conclusions de ces Assises le 16 janvier, tandis que des « chantiers opérationnels » du Grenelle se remettent au travail pour élaborer des mesures opérationnelles annoncées. Les élus se préparent donc à patienter un peu avant de vérifier si les propositions avancées depuis l'automne ont été entendues par le gouvernement. Cette attente va être mise à profit par Yann Gaillard et Jean-Claude Monin pour rencontrer le conseiller forêt du président de la République, Christophe Malvezin. Ils tenteront de le convaincre de ce qu'une politique plus ambitieuse de la forêt et une récolte accrue de bois (de 12 à 21 Mm<sup>3</sup> selon les études) nécessitent de doter ce secteur d'un outil financier à la hauteur des enjeux (environ 100 M€). Lors de cet entretien et d'autres rendez-vous à venir en 2008, les élus des communes forestières continueront à mettre en avant leurs valeurs : le respect du contrat Etat-ONF garant d'une gestion durable et multifonctionnelle, la consolidation d'un partenariat plus fort avec l'ONF et la déclinaison d'une politique territoriale de la forêt dans laquelle les élus jouent évidemment un rôle déterminant. Sans oublier la poursuite du programme 1000 chaufferies et une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières avec la prise en compte de la trame verte et de corridors écologiques.

## ■ Partenariat avec l'ONF

### Une direction aux affaires communales

*Une nouvelle direction dédiée aux affaires communales se met en place au sein de l'ONF. La FNCOFOR espère qu'une attention plus grande sera accordée aux conditions de mise en œuvre du partenariat entre les communes et l'Office.*

La FNCOFOR a approuvé la signature du nouveau contrat Etat-ONF en juin 2006 et s'est engagée aux côtés de l'Office. Tout en faisant valoir leurs revendications auprès de leur gestionnaire, les communes ont choisi de développer le partenariat avec l'ONF. La charte de la forêt communale, remaniée, constitue la pierre angulaire de cette évolution. Ces dernières années, se sont mis en place des outils pour améliorer le travail en commun. Les comités nationaux des ventes et des travaux se réunissent régulièrement et font progresser les dossiers, y compris les plus épineux comme les coûts des travaux. Afin de franchir une étape supplémentaire, du moins symboliquement, l'ONF a proposé de créer en son sein une nouvelle direction dédiée aux affaires communales. Celle-ci, placée sous la houlette de Geneviève Rey va être organisée les prochaines semaines, en concertation avec la FNCOFOR.

### Grenelle Environnement : les travaux continuent...

Depuis fin octobre et les conclusions retenues par le gouvernement à la suite du long processus du Grenelle Environnement, les citoyens étaient restés sur leur faim. Les débats se sont poursuivis sur certains dossiers chauds comme les OGM et les ONG sont montées au créneau. Pas de communication du chef de l'Etat à ce sujet à la mi-décembre. En revanche,

## [ ENBREF ]

### ► Baromètre PEFC

Fin décembre 2007, le système de certification de gestion forestière PEFC justifiait de 4 577 105 ha de forêts dans l'hexagone. On comptait alors 1 385 620 ha de forêts de collectivités certifiées selon ce schéma, soit 30,27 % des surfaces totales certifiées. A la fin de l'année, 1 116 entreprises de la filière s'étaient également engagées dans le processus PEFC.

### ► Agenda

**PEFC en scène** : l'association PEFC explique et réfléchit à son action avec ses partenaires : soirée du 14 janvier à Paris.

### Les rendez-vous FNCOFOR :

- ° Les présidents et directeurs des organisations de France bois forêt se réunissent pour un séminaire le 16 janvier.
- ° Le comité national des ventes se déroulera le 17 janvier.
- ° Le bureau national de la FNCOFOR se réunira le 23 janvier pour examiner les grands dossiers d'actualité.
- ° La commission formation développement de l'IFFC planchera le 31 janvier sur le bilan 2007 et travaillera sur de nouveaux modules de formation : l'affouage et une unité spéciale « nouveaux élus ».

**Cofor info** est éditée et imprimée par la **Fédération nationale des communes forestières** :  
13, rue du général Bertrand  
75007 Paris  
Fax : 01 45 67 25 99  
Mèl : [info@fncofor.fr](mailto:info@fncofor.fr)

Cette lettre mensuelle est diffusée par télécopie ou par courriel.

Directeur de la publication :  
**Yann Gaillard**  
Rédaction et mise en page :  
LG - Agence 45.presse

Jean-Louis Borloo, Nathalie Kosciusko-Morizet et Dominique Bussereau ont expliqué les suites du Grenelle le 19 décembre. « L'heure est à la construction de programmes opérationnels ». Les Assises nationales de la forêt appartenaient à la poursuite de cette réflexion préparant à un programme visant à produire plus de bois en préservant mieux la biodiversité. Au-delà de quelques mesures prises, de nouveaux « chantiers opérationnels » (33 au total) sont lancés ! Parmi ces groupes de travail, le n°16 est consacré à la forêt, piloté par le sénateur Philippe Leroy. Jean-Claude Monin y participe à la demande de l'AMF. Un deuxième groupe s'occupe de la trame verte et bleue et un troisième des énergies renouvelables. Ces comités doivent apporter des contributions rapidement. Certains éléments seront retenus pour la rédaction d'un projet de loi d'orientation « Grenelle 1 » qui devrait être déposé avant le 9 février, fin de la session parlementaire. Puis d'ici le 15 mars, les équipes des 33 « chantiers » devront alimenter les rédacteurs d'un projet de loi de programmation qui doit être déposé au printemps.

### Bilan des Assises de la forêt

Michel Barnier rendra les conclusions des Assises de la forêt le 16 janvier lors d'une réunion du conseil supérieur de la forêt et du bois. Une série de réunions ouvertes aux professionnels et aux ONG a permis de recueillir les propositions des uns et des autres dans la continuité de ce qui s'était déroulé lors du Grenelle Environnement. La FNCOFOR a fait valoir ses revendications durant cette consultation. Les élus espèrent que les conclusions seront à la hauteur des espoirs soulevés par le ministre et que des moyens seront alloués pour un développement attendu de la filière passant par une plus grande mobilisation des bois.

### Les ventes de bois en 2007

A la fin décembre, une première estimation des ventes de bois des collectivités est avancée par l'ONF. En 2007, il a été vendu 6,46 Mm<sup>3</sup> soit 340 000 m<sup>3</sup> de moins qu'en 2006. Dans le même temps, 1,32 Mm<sup>3</sup> ont été délivrés (+90 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2006). Les collectivités ont dégagé un chiffre d'affaires de 262 M€ en croissance de 46 M€ par rapport à l'année précédente. A retenir : un prix unitaire moyen en sensible hausse : 40,6 €/m<sup>3</sup> (31,8 € en 2006). A noter également une progression des ventes de bois façonnés soit + 90 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2006 (avec 1 228 000 m<sup>3</sup>) et des bois vendus sous contrat. Le taux de contractualisation est passé à 8,6 % des ventes.

### Les CFT entrent dans l'évaluation

Il a été décidé lors du comité national de suivi des Chartes forestières de territoire le 13 décembre que des travaux d'évaluation des CFT commenceront en 2008. Ils ont pour objet d'encourager les acteurs locaux à s'engager dans des pratiques d'évaluation. Il a été annoncé également que le ministère en charge de l'agriculture accordait à 9 territoires un financement à l'élaboration de nouvelles CFT en attendant la mise en place de la mesure 341 A du PDRH. Toutes les informations relatives au

réseau CFT sont disponibles sur le site <http://cft.fncofor.fr>

### Assemblée générale de la FECOF

La fédération européenne des communes forestières a élu un nouveau bureau lors de son assemblée générale le 17 décembre à Sarrebrück (Allemagne). Celui-ci est désormais présidé par Heribert Gish (Allemagne) qui succède à Pierre Grandadam (France), qui demeure vice-président aux côtés de Ctibor Zaruba (Tchéquie) et Hans-Uwe Schneider (Allemagne). En passant en revue les actions conduites par la FECOF, l'accent a été mis par exemple sur le travail au sein du réseau Euroforenet en partenariat avec l'association ELO (propriétaires européens) et la Commission européenne. Un point a été réalisé sur les résolutions de la conférence pour la protection des forêts en Europe (Varsovie novembre 2007). La FECOF y était partie prenante et y a fait valoir l'importance « d'une bonne gouvernance forestière » dont les communes forestières font la promotion. Il a aussi été mis en évidence que le programme d'appui à la gestion durable des forêts du Cameroun lancé le 30 novembre, coopération décentralisée entre communes du Nord et du Sud, était aidé par les services de la coopération de France et d'Allemagne. La FECOF dispose d'un bureau à Bruxelles, à la maison européenne de la forêt et Hans-Albert Letter assurera le contact entre la FECOF et les instances européennes.

### Un guide pour la biodiversité

Le ministère en charge de l'agriculture veut réaliser un guide de pratiques forestières en faveur de la biodiversité d'ici fin 2009. Ce travail a été confié au Cemagref qui va conduire une concertation et a réuni une première fois, le 20 décembre 2007, un comité de pilotage. Premier accord : le guide sera simple et clair, afin que propriétaires et élus puissent se l'approprier aisément. Ce document d'aide à la décision abordera les impacts du changement climatique sur la gestion forestière.